

Objet : Exonération de frais de scolarité pour certains élèves-ingénieurs en mobilité internationale

Délibération du Conseil d'administration du 25 octobre 2017

Affichée au siège de la Régie le 25 octobre 2017

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20171025-DCA2017050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2017

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2016-056 du 24 novembre 2016 fixant le tarif des frais de scolarité applicable aux élèves de l'EIVP ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : Une réduction de 65% des frais de scolarité est accordée à dix élèves-ingénieurs de l'EIVP partant en double diplôme à l'international en 2017-2018, et soumis à des frais de scolarité dans leur institution d'accueil :

- C. ..., en MSc, double diplôme à l'Illinois Institute of Technology (Chicago, USA)
- Al ... MSc, double diplôme à l'Illinois Institute of Technology (Chicago, USA)
- E ..., en MSc, double diplôme à l'Illinois Institute of Technology (Chicago, USA)
- F ... MSc, double diplôme à l'Illinois Institute of Technology (Chicago, USA)
- L ..., en MSc, double diplôme à la Bond University (Gold Coast, Australie)
- T ... en MSc, double diplôme à la Curtin University (Perth, Australie)
- H ..., en MSc, double diplôme à la Curtin University (Perth, Australie)

H , en MSc, double diplôme à l'University College of Dublin (Dublin, Irlande)

L , en MSc, double diplôme à l'University College of Dublin (Dublin, Irlande)

M , en MSc, double diplôme à l'Université du Nevada (Las Vegas, USA)

Article 2 : Une réduction de 40% des frais de scolarité est accordée à quatre élèves-ingénieurs de l'EIVP partant en mobilité d'un semestre à l'international en 2017-2018, et soumis à des frais de scolarité dans leur institution d'accueil :

A : , en cursus International Engineer à l'UTSEUS (Shanghai, Chine)

E . en cursus Graduate Certificate au Boston MET (Boston, USA)

Ci en cursus Graduate Certificate au Boston MET (Boston, USA)

Ma , pour un semestre de MSc à l'Université du Wisconsin (Madison, USA)

Article 3 : Les taux de réduction prévus aux articles 1 et 2 se cumulent avec les exonérations partielles ou totales de frais de scolarité dont bénéficient les élèves boursiers ou fonctionnaires.